

Image not found or type unknown



Logement au-dessus d'un commerce

Par **Mary&Paul**, le **15/04/2024 à 20:51**

Bonjour,

nous habitons au-dessus d'un local commercial. Le bailleur souhaite installer un commerce avec des d'appareils bruyants (frigo, clim,...) et surtout des portes automatiques coulissantes à l'entrée. Nous craignons d'entendre un bruit de moteur à chaque entrée/sortie de client.

Aucune isolation phonique n'est prévue. Il y a une AG bientôt. Peut-on imposer une isolation phonique ? Ou interdire le système de portes électriques ? Nous risquons d'être les seuls concernés et n'aurons sans doute pas assez de tantièmes pour voter.
Comment faire ? Est-ce fichu d'avance ? Que me recommandez-vous ?

Nous avons pensé proposer de financer une partie de l'isolation phonique. Je doute que la copro puisse prendre en charge ces frais si notre appartement est le seul concerné. Si ?

Merci de votre aide.

Par **amajuris**, le **16/04/2024 à 10:42**

bonjour,

je suppose que vous êtes locataire, votre bailleur vous doit la jouissance paisible de votre logement, s'il advenait que la présence de ce magasin vous cause un trouble anormal de voisinage, il vous faudra en informer votre bailleur.

si vous êtes copropriétaire, votre R.C. doit prévoir la présence de locaux commerciaux au RdC sans distinction de types de commerces, vos recours sont limités sauf en cas de trouble anormal de voisinage.

pour l'instant, ces troubles ne sont qu'hypothétiques.

c'est la situation de tous les appartements situés au-dessus de commerces.

salutations

Par **Mary&Paul**, le **16/04/2024 à 21:47**

Merci.

Je suis copropriétaire. Jusqu'à présent, les commerces qui se sont succédés étaient plutôt calmes mais on entend beaucoup. Il y a eu un volet électrique qui faisait un bruit infernal mais que deux fois par jour (à l'ouverture et à la fermeture), donc tolérable. Là, avec les portes coulissantes électriques et les appareils bruyants, ça va forcément être pénible.

A vous lire, on ne peut que subir... quel dommage.

N'y a-t-il vraiment rien à faire pour prévenir la situation ? Une fois le commerce installé, je n'aurai que mes yeux pour pleurer. Ca va dévaloriser mon appartement en plus, clairement.